

BAREMES DES HONORAIRES 2023

PRESTATIONS	
VENTES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION STATIONNEMENTS & TERRAIN A BATIR	
<i>PRIX TTC</i>	<i>HONORAIRES TTC</i>
• < 30 000€	3 500€
• De 30 001€ à 50 000€	4 000€
• De 50 001 à 150 000€	7.5%
• De 150 001€ à 250 000€	6.5%
• De 250 001€ à 350 000€	5.5%
• De 350 001€ à 500 000€	4.5%
• > 500 001€	4%
VENTES PROGRAMMES NEUFS (VEFA)	
<i>PRIX TTC</i>	<i>HONORAIRES TTC</i>
Selon grille tarifaire en vigueur du promoteur.	
LOCATION IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION & STATIONNEMENTS	
<i>PRIX TTC</i>	<i>HONORAIRES TTC</i>
• Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	8€ /m ²
• Etat des lieux d'entrée	3€/m ²

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévu au mandat, dans ce cas le montant sera mentionné dans l'annonce

En cas d'inter-cabinet, si le mandat est détenu par notre agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti. Si le mandat est cette fois détenu par une autre agence aucun frais ne sera demandé en dehors des conditions prévues par le mandat de l'agence détentrice de ce dernier, les honoraires seront partagés entre agences.

Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le décret 2014-890 du 01/08/14